

Lille, le 24 AOUT 2021

Réf : SI VSS n° 351384  
Affaire suivie par : Dr Devien  
Téléphone : 03 62 72 87 87  
Télécopie : 03 62 72 88 75  
Courriel : [ars-hdf-veillesanitaire@ars.sante.fr](mailto:ars-hdf-veillesanitaire@ars.sante.fr)

Le Directeur général de l'Agence  
régionale de santé Hauts de France

à

Professeur Jérôme Salomon  
Directeur général  
Direction générale de la santé  
14 av Duquesne,  
75007 Paris

Objet : signalement sanitaire de l'association SOS Danger Eolien

Monsieur le Professeur,

L'association « SOS Danger Eolien » a transmis le 20 janvier 2021 à la Direction départementale des territoires de l'Aisne un signalement concernant un ensemble de pathologies et symptômes présentés par des habitants de l'Aisne situées à proximité de parcs éoliens. L'ARS des Hauts-de-France a été informée de ce signalement par la DREAL le 16 février 2021. Nous avons reçu à ce jour plus de 150 signalements au fil de l'eau. Les 100 premiers signalements ont été analysés pour évaluation sanitaire du risque.

Le point de départ de ce signalement est d'abord environnemental puis sanitaire. Les signalants ont en effet recueilli des problèmes médicaux présentés par certains habitants en présumant qu'ils étaient causés par l'exposition aux éoliennes sans qu'aucun autre facteur étiologique éventuel n'ait été pris en compte. Les signalants sont répartis sur 35 communes sur lesquelles environ 150 éoliennes sont recensées.

Une description sommaire des cas transmis en 3 catégories a été réalisée : pathologie tumorale, pathologie non tumorale et pathologies non caractérisées. Pour chaque individu, plusieurs pathologies ou symptômes peuvent être renseignés.

Six cas de pathologies tumorales, toutes de localisations différentes et sans précision de la classification anatomopathologique, nous ont été signalés. A noter que d'autres signalements devraient nous être transmis. Nous vous enverrons un complément d'information seulement dans le cas où la situation semblerait préoccupante (excès de cas suspecté pour une pathologie tumorale donnée). La description des pathologies non tumorales est insuffisante (imprécision ou emploi d'un terme non médical) pour identifier les diagnostics des pathologies signalées (par exemple : problèmes cardio-vasculaires, micro-déchirure pulmonaire, chirurgie de la thyroïde).

Plus d'une vingtaine de symptômes différents sont détaillés. En majorité ils recouvrent : troubles du sommeil, maux de tête, acouphènes, troubles de l'équilibre, etc.... Ces symptômes ne sont pas spécifiques d'une pathologie et sont fréquents en population générale. Néanmoins, il apparaît dans la littérature [1,2,3,4] que les éoliennes pourraient favoriser l'apparition de ce type de symptômes regroupés sous le terme de syndrome éolien. Ce syndrome pourrait correspondre à un ensemble de manifestations consécutives à un stress et une perte de sommeil.

Au vu de ces éléments, il n'est possible ni de conclure à la présence d'un excès de cas et à un lien entre l'existence de ces symptômes et la présence des éoliennes ni d'infirmier d'éventuels effets. La présidente de l'Association « SOS Danger Eolien », ainsi qu'un membre du collectif anti-éolien nationale « Energie et Vérité », ont été rencontrés le mercredi 26 mai 2021. Il leur a été expliqué l'impossibilité pour l'ARS d'établir le lien entre les pathologies et symptômes décrits et les éoliennes, et de mener les études épidémiologiques nécessaires à l'affirmation ou à l'infirmer d'un éventuel lien.

Nous vous informons de ce signalement pour qu'il puisse alimenter la réflexion nationale sur la décision de mener des études épidémiologiques sur les éventuels effets sanitaires des éoliennes telles que celles mentionnées dans les avis de l'Anses [5] et de l'Académie de médecine [6]. La région Hauts-de-France est la région comptant le plus grand nombre de mâts d'éoliennes (2400 mâts d'éoliennes au 1er octobre 2018), notamment dans les départements de l'Aisne et de la Somme.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Professeur, l'expression de ma considération la plus distinguée.

Professeur Benoit Vallet



## Références

[1] Chouard CH et coll. Le retentissement du fonctionnement des éoliennes sur la santé de l'homme. Rapport à l'Académie Nationale de Médecine. Bull Natle Acad Med 2006; 190: 753-4.

[2] Chapman S. Symptoms, diseases and aberrant behaviors attributed to wind turbine exposure. 2013 <https://www.tobacco.health.usyd.edu.au/assets/...> (in Rubin) Med 2006; 190: 753-4.

[3] Colby WD, Dobie R, Leventhall G et al. Wind turbine sound and health effects. An expert panel review. American wind energy association and Canadian wind energy association. 2009.

[4] Knopper LD, Ollson CA. Health effects and wind turbines: a review of the literature. Environmental Health 2011; 10: 78.

[5] Anses, Evaluation des effets sanitaires des basses fréquences sonores et infrasons dus aux parcs éoliens. Avis de l'Anses – Rapport d'expertise collective – Mars 2017, 283p.

[6] Académie de médecine, Nuisances sanitaires des éoliennes terrestres, Mai 2017, 38p.

En copie :  
Mme Valérie Bernardeau  
SOS Danger Eolien  
3 rue de l'église,  
02120 Puisieux et Clanlieu